



Bénesse
Marenne

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Décembre 2024

PV DE COMPTE RENDU – ET DE DELIBERATIONS

DATE DE CONVOCATION 25.11.2024

DATE D’AFFICHAGE 25.11.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents 16 Votants 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET, maire,

Étaient présents : MM MONET Jean-François, Mme ROYER-SPAGNA Nathalie, Mme JOURAVLEFF Chantal, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M LABORIE José, M GEMAIN Nicolas, Mme HERVE Cindy, M HICAUBER Jean-Pierre, M CHIRLE Benoît, Mme Gaëlle DE BRITO GONCALVES, M CUCIS Jean-Claude, Mme AZPEITIA Alexandrine, M MONDENX Patrick, M LARROQUE Benoît, LAGESTE Sophie,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Muriel BENQUET

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : M JANU Jean-Jacques à Mme ROYER SPAGNA, Corinne BALET à Jean-François MONET

Secrétaire de Séance : Sophie Lageste

APPROBATION des PV du 3 septembre et 22 octobre 2024 :

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

Décision Modification N° 1

Reversement de la part de la taxe d’aménagement à l’intercommunalité.

2. TRAVAUX

Accord travaux Sydec pour le changement d’éclairage bulles impasse Carrerot et Mazos

3. Questions diverses

Comptes rendus commissions municipales

Informations diverses

Délibérations à ajouter à l’ordre du jour :

-Modification termes de la délibération 241022-2 – création d’un poste d’attaché

-Approbation règlement intérieur de la bibliothèque et charte

-Modification conditions particulières (cadre de la délibération 240620-7) pour la vente M Verdeau à la commune de 33 m2 pour constitution piste cyclable de la gare

1. FINANCES

DCM 241202-1 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1
--

1 FINANCES : Rapporteuse Alexandrine Azpeitia

A l'analyse des opérations à passer sur les comptes de la commune, il y a lieu de procéder à une décision modification concernant le chapitre relatif au Personnel.

Les sommes dépensées avaient bien été prévues initialement lors du budget prévisionnel, mais sur des comptes de gestion différents, ce qui explique la nécessité de correction.

Ainsi, afin de régulariser les articles et chapitres correspondants le conseil municipal propose de créditer la rubrique

64118 – autres indemnités de 82500 €

Par le débit de la rubrique

6573621 – non dotés de la personnalité morale de -82500 €

Après en avoir délibéré par 18 voix pour

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'écriture de régularisation d'un montant de 82500 € (quatre-vingt deux mille cinq cents euros).
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

DCM 241202-2 – REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE MACS
--

Par une délibération de Maremne Adour Côte Sud en date du 23 janvier 2023, le conseil communautaire a rendu obligatoire le reversement, au profit de la Communauté de communes, des produits de taxe d'aménagement perçus par les communes membres sur les ZAE communautaires (actuelles, nouvelles ou faisant l'objet d'une extension), pour toute nouvelle construction ou extension d'établissement ayant une existence fiscale à compter du 1er janvier 2023, en excluant du dispositif les implantations d'entreprises hors ZAE.

Dans un souci d'équité mais aussi de simplicité, il a été proposé que toutes les communes reversent le même pourcentage de leur recette de taxe d'aménagement à la Communauté de communes MACS.

Ce pourcentage a été fixé à 20 % sur les montants relatifs aux ZAE.

En ce qui concerne la commune de Bénesse-Maremne, pour 2023, la déclaration porte sur le permis suivant :

ZONE GUILLEBERT :

N°	NOM	MONTANT	20%
PC04003621D0010	BEJARANO Rudy	2 603.48€	520.70 €

ZONE ARRIET :

Néant.

Le montant à reverser à MACS pour l'année 2023 est donc de 520.70€.

M le Maire rajoute que cette somme est modeste au regard des sommes perçues dans le cadre de la TA en 2023 soit 495054 € et 2024 soit 476591 €

**Après en avoir délibéré par 18 voix pour
Le conseil municipal à l'unanimité,**

- **NOTE** le montant de ce reversement
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2. TRAVAUX

DCM 241202-3 – ACCORD DE PRINCIPE POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ECLAIRAGE IMPASSE DU CARREROT ET DE MAZOS

2 TRAVAUX : Rapporteur Damien NICOLAS

Une étude a été réalisée afin de remplacer l'éclairage public et le changement des bulles sur la zone Carrerot, Mazos.

Les plans et modalités sont présentées aux élus.

Le plan de financement est le suivant :

REMPLACEMENT BULLES

- Dépose de 8 lanternes,
- Fourniture, pose et raccordement de 8 lanternes ALURA 38W leds RAL6005.

Montant Estimatif TTC 8 339 €

TVA préfinancée par le SYDEC 1 305 €

Montant HT 7 034 €

Subventions apportées par :

SYDEC 3 447 €

ETAT 1 668 €

COLLECTIVITE 1 920 €

ECLAIRAGE PUBLIC

- Dépose de l'armoire de commande existante,
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique,
- Dépose de 8 candélabres existants,
- Fourniture, pose et raccordement de 8 mâts en acier galvanisé thermolaqué RAL6005 de hauteur 4 m.

Montant Estimatif TTC 10 099 €

TVA préfinancée par le SYDEC 1 580 €

Montant HT 8 518 €

Subventions du SYDEC 4 685 €

COLLECTIVITE 3 833 €

SOIT EN RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC 18 438 €

TVA préfinancée par le SYDEC 2 885 €

Montant HT 15 553 €

Subventions apportées par :

SYDEC 8 132 €

ETAT 1 668 €

PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE 5 753 €

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour

À l'unanimité, le conseil municipal

- **DONNE** son accord à la réalisation des travaux
- **INFORME** que le paiement de la somme restant à charge à la commune se fera sur la trésorerie sans recours à l'emprunt.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

3. URBANISME

DCM 241202-4 – MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA VENTE VERDEAU POUR UNE PARCELLE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA PISTE CYCLABLE ENTRE LA GARE ET CAPBRETON

3 URBANISME : Rapporteur Jean-Pierre Hicauber

Dans le cadre de la négociation afin d'acquérir des parcelles indispensables à la réalisation de la piste cyclable reliant la gare de Bénesse-Maremne à Capbreton, nous avons négocié courant 2023 avec M Verdeau propriétaire au niveau du rond-point de la Boulang' Drive.

L'accord de ce dernier était conditionné à la remise en état et à la réalisation de travaux complémentaires.

A cette fin un protocole préalable avait été signé avec une date buttoir provoquant le cas échéant des pénalités de retard conséquentes.

Hélas, plusieurs éléments indépendants de notre volonté, ont entraîné un dépassement important de la durée de réalisation qui était fixée au 31 juillet 2023.

A raison de 50 € par jour, la pénalité devenait bien plus importante que le prix négocié pour les 33 m2 de terrain, nécessaires à la réalisation de la piste.

Devant l'insistance de M Verdeau, M Hicauber et M Monet, sont intervenus pour négocier un forfait acceptable au regard de ce retard.

C'est ainsi que M Verdeau a accepté ce jour 2 décembre 2024, un dédommagement de 2500 € pour solde de tout compte.

M le Maire précise que la piste cyclable est opérationnelle de la gare à la zone Arriet.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

À l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** ce forfait de 2500 euros suite à la lenteur de la réalisation des travaux

- **PRECISE** que cette somme forfaitaire se substitue aux indemnités prévues dans le cadre du protocole préalable signé le 17 avril 2023.
- **CHARGE M** le Maire d'informer le Notaire afin de procéder à la signature de l'acte définitif.

4. CULTURE ENFANCE JEUNESSE

DCM 241202-5 – ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

4 CULTURE : Rapporteur : Benoit LARROQUE

M Benoit Larroque présente les éléments essentiels du règlement intérieur de la bibliothèque de Bénesse-Maremne « l'escale des livres »

Il est fait état des services proposés, du fonctionnement général, des modalités d'accès, des modalités de prêts, des recommandations...

Ce règlement assez classique, n'appelle pas de commentaires des élus.

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour,
À l'unanimité, le conseil municipal**

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale « l'escale des livres »
- **AUTORISE** l'affichage de ce dernier.
- **AUTORISE M** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération

DCM 241202-6 – ADOPTION CHARTE d'ANIMATION

Dans le cadre de ses animations mensuelles, la bibliothèque municipale « l'escale des livres » réalise très régulièrement des expositions de peinture, des présentations, des lectures, des ateliers...

Un récent petit problème lié au prêt d'une œuvre pour une exposition amène la nécessité à clarifier ces interventions afin d'éviter un risque de contentieux.

Ainsi, une charte est proposée visant à encadrer toute présentation ou participation dans l'enceinte de la bibliothèque.

Il est proposé que les animations culturelles en ce lieu sont ouvertes à toutes et tous, et qu'il n'y ait aucun but lucratif. De même, les savoirs échangés sont réalisés dans une optique tolérante et conviviale.

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour,
À l'unanimité, le conseil municipal**

- **APPROUVE** cette charte d'animation culturelle participative
- **AUTORISE** l'affichage et la diffusion de ce document auprès des différents intervenants.
- **CHARGE M** le maire à signer tout document se rapportant à cette opération

5. PERSONNEL

DCM 241202-7 – MODIFICATION DELIBERATION 241022-2 PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

5 PERSONNEL : Rapporteur Jean-François MONET

La délibération du 22 octobre dernier relatif à la création d'un poste d'attaché sur la commune de Bénesse-Maremne, nécessite d'être modifiée en raison de la strate de la commune et des spécificités de la mutation de l'agent venant en remplacement de Me Sandrine DUPRAT.

Ainsi en lieu et place du terme « DGS », employé sur la délibération, il y a lieu d'indiquer « responsable administratif ».

Cela ne change en rien la mission de l'agent.

Le Maire explique les raisons de cette modification et indique que la venue dans notre collectivité de la personne sélectionnée lors d'entretiens d'embauche est prévue le 15 décembre.

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour,
À l'unanimité, le conseil municipal**

- **APPROUVE** la modification apportée à la délibération 241022-2
- **NOTE** que cette modification ne modifie en rien la mission donnée à la candidate retenue.
- **AUTORISE** M le Maire a signer tout document se rapportant à cette délibération.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES
--

Social, habitat, solidarité et CCAS

Rapporteur : Mme Wenzinger

Les colis de Noel ont été réceptionnés

Le gouter des anciens aura lieu le 18 décembre.

La commune compte environ 200 personnes de plus de 80 ans

On note de plus en plus de problèmes de transports pour malades (avec un vrai questionnaire pour la prise en charge des frais)

Lors de son déplacement à Paris dans le cadre du congrès des Maires, Me Wenzinger indique les difficultés auxquelles font face les Ehpad dans le fonctionnement

Les problèmes de santé mentale se multiplient.

Le Lions club local propose gratuitement un dépistage de diabète

Le portage de repas, un temps en déclin assure désormais 39 vacations par jour.

La prochaine réunion CCAS aura lieu le 13 janvier

Vie associative et sportives, animations

Rapporteur : Mme Hervé

Une réunion a venir avec un prestataire de St Geours de Maremne pour le sport en plein air, et les jeux et agrès prévus à la zone sports.

Une représentation de théâtre a été validée pour le 15 février

Le Téléthon se poursuit sur la commune. M le Maire indique que la représentation de dimanche avec les Bénestrels a été suivie et était de bonne qualité.

Le concert des baladins est fixé au dimanche 15 décembre

Le marché de Noël le 22 décembre

Sans oublier le réveillon organisé par le foyer et dont les inscriptions sont ouvertes.

Education enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Jouravleff

Au niveau de l'Alsh, des contrats d'agents s'arrêtent. La majorité est à reconduire

Pour l'espace jeune, Me Delfour semble assurer la mission avec succès pour l'instant. Il y a beaucoup de projets.

Au sein de l'école, un aménagement de l'espace vert dégradé est pensé avec un nouveau revêtement.

Une fresque verra le jour dans les locaux de la cantine.

L'exposition BNS Arts a amené plus de diversité plus que les années précédentes

Il y a eu 34 artistes dont 15 de la commune. Une participation des enfants des écoles

Le vernissage a été suivi par 70 personnes avec des reportages de TV Landes et du petit journal

A noter la présence de 11 jeunes de l'espace ado pour récolter des fonds dans le cadre d'un projet de sortie.

Travaux/patrimoine communal/forêt

Rapporteur : M Nicolas

Une réunion avec la commission enfance jeunesse a permis de faire le point sur les besoins d'extension de l'espace ALSH.

Il en ressort que la surface est suffisante pour accueillir l'ensemble des enfants

Désormais un rendez-vous avec l'architecte est prévu pour établir les modifications et améliorations nécessaires.

Au niveau de l'école, une énième expertise a eu lieu suite à un nouveau dégât des eaux

Hélas, l'entreprise la plus concernée, MAE, n'a pas répondu

Une procédure judiciaire est donc entamée, même si un dernier appel « à la raison » sera effectué.

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durable

Rapporteur : M Hicauber

M le Maire fait un point de la situation pour le projet du cinéma.

M Hicauber annonce le début des travaux de XI Habitat pour le dossier intergénérationnel

Idem pour les constructions chez ex M Hargous et chez Jean Jacques Janu, et la maison médicale

Pour le centre bourg nous avons réunion le 13 décembre avec la Satel et les financeurs potentiels.

Une visite de chantier est également prévue pour voir les matériaux et faire un choix.

Communication/culture

Rapporteur : Benoit Larroque

Le prochain magazine sortira le 2 janvier

Il y a une page spéciale faite par Alexandrine sur l'anniversaire de la loi sur l'IVG.

C'est l'association APE qui sera mise en valeur

Notre collègue Célia arrête son contrat avec la Mairie au 31 décembre et il faut organiser un remplacement.

Une publication du poste à pourvoir est à venir

Une question est posée sur la nécessité d'un trombinoscope pour les agents municipaux. A voir

Les panneaux sucettes recensent toutes les activités de la commune.

Le site web avance.

Finances/Economie

Rapporteur : Mme Azpeitia

Il est difficile d'établir un budget sans connaître la future loi des finances et ces intentions au niveau des collectivités

Nous sommes donc en attente, mais la présentation du débat d'orientation budgétaire sera faite en janvier.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe :

Arrivée DGS Elle a trouvé une maison à Magescq et remercie les élus qui se sont impliqués dans la recherche d'un bien immobilier.

Pour le recensement de la population nous devons boucler rapidement les candidatures. Appel au conseil municipal pour trouver quelques personnes sérieuses pouvant assurer cette tâche.

Réception à venir de Mr et Me Vergnolles Clavières pour évoquer la probable vente de leur propriété du centre bourg.

Nous avons financé un pupitre spécial pour un enfant de l'école malvoyant

Beaucoup d'animations dans le cadre du Téléthon

Nous avons reçu et installé les plaques totems pour évoquer la laïcité. Un est affiché à la Mairie, le second à l'école.

Pour la construction de la maison médicale (Campaner) la vente communale de l'ensemble à l'organisme HSA a été signée. Nous avons reçu la dentiste pour effectuer un point financier.

La signature pour l'ancien cabinet du docteur Laterrade a été réalisée avec l'EPFL.

Le départ en retraite de l'inspecteur d'académie du secteur de Tyrosse M Maillot, sera effectif en décembre.

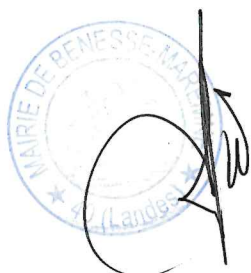
Pour rappel nous avons la réception des nouveaux Bénessois ce vendredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du Conseil municipal du **28 janvier 2025**.

Le Maire

Jean-François MONET



La secrétaire de séance

Sophie LAGESTE

